

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2020-120

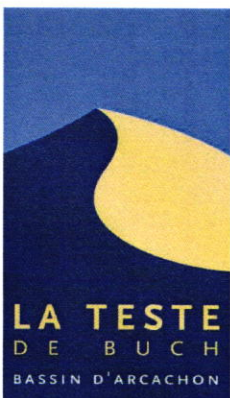
6.1 Police Municipale

6.1.11 Autres

OBJET : Interdiction temporaire de circulation

Avenue Louis Gaume à Pyla sur Mer

Le vendredi 14 février 2020



POLICE MUNICIPALE

Réf. : JML-AS/2020

DGS :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L. 2213-2 à 4,

Vu le Code de la Route notamment l'article R-417-10,

Vu le rapport de Police municipale n° 38- 2020 en date du 11 février 2020 établissant l'état de dangerosité du perré à hauteur du lieu-dit « La Corniche »,

Vu l'arrêté municipal n°107-2020 en date du 11 février 2020 concernant l'interdiction temporaire d'accès du perré au lieu-dit « La Corniche » à Pyla,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-114 du 12 février 2020,

Considérant l'action érosive qui intervient pendant les coups de vents hivernaux,

Considérant l'état de dangerosité que représente l'instabilité du perré,

Considérant que ce lieu est accessible au public et fait l'objet d'une fréquentation touristique,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures afin d'assurer la sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté municipal du 12 février 2020 n° 2020-114 sont reconduites le vendredi 14 février 2020 de 8h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Cet arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Commissaire de Police, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la mairie.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 13 février 2020.



Pour le Maire
et par délégation
Le Directeur Général des Services
Jean-Jacques EROLES
Jean Paul LACOT

Maire de LA TESTE DE BUCH

AFFICHÉ LE : 13 FEV. 2020

Rendu exécutoire le : 13 FEV. 2020